02/10/2002

Communiqué de presse
AG/SHC/576

DOCUMENTATION OFDT A1102

Troisième Commission
5e séance – matin

APPELS EN TROISIEME COMMISSION POUR DES MESURES INTERNATIONALES POUR AIDER LES ETATS A MENER UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES

Fin du débat général sur la prévention du crime, la justice pénale et le contrôle des drogues

La coopération et l'assistance technique sont des apports indispensables de la lutte contre le trafic de drogues et contre la criminalité transnationale organisée. C'est ce qu'ont rappelé la plupart des délégations qui se sont exprimées, ce matin, devant la Troisième Commission qui achevait son débat général sur la prévention du crime, la justice pénale et le contrôle international des drogues.

Le développement alternatif, la protection des frontières, la réhabilitation des toxicomanes et les campagnes d'information et de sensibilisation engendrent des coûts insupportables pour les seuls pays en développement. Ainsi, la République islamique d'Iran a dépensé quelque deux milliards de dollars cette année pour lutter contre le trafic de drogues et son représentant a regretté que son pays n'ait pas pu consacrer ces fonds à l'éducation. Pour sa part, la Colombie a dépensé quelque 132 millions de dollars au cours des quatre dernières années en faveur du développement alternatif. Dans un tel contexte, les délégations, notamment celle du Mali, se sont félicitées du renforcement du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et ont plaidé pour une extension de son assistance aux pays en développement.

A1102

Plusieurs délégations ont également fait valoir que le succès des cultures de substitution dépendait de l'ouverture des marchés mondiaux aux produits qui en sont issus. D'autres ont fait part de leurs expériences positives dans le cadre de la coopération régionale. Ainsi, la Thaïlande a expliqué le fonctionnement de la coopération au sein de l'ANASE et grâce aux accords quadrilatéraux avec la Chine, la République démocratique populaire lao et le Myanmar, qui portent, entre autres, sur l'éradication de la production, la prévention du trafic et sa répression.

Les représentants des pays suivants ont participé aux débats : Venezuela, Fédération de Russie, Jamaïque au nom de la CARICOM, Chine, Éthiopie, Ouganda, République démocratique populaire lao, Bélarus, Thaïlande, Ukraine, Indonésie, Croatie, Mali, El Salvador, République islamique d'Iran, Colombie, Maroc, Koweït, Haïti, Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique, Colombie. Le représentant du Liban a exercé son droit de réponse.

La Commission entamera son débat général sur le développement social, le jeudi 3 octobre, à partir de 15 heures.

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE ET CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Débat général

Mme ADRIANA PULIDO (Venezuela) a reconnu que la prévention du crime représente l'un des éléments du développement durable et a demandé le soutien de la communauté internationale et du système des Nations Unies. En avril, le Venezuela a ratifié la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles qui s'y rapportent. Parallèlement, le Parlement a adopté une loi contre les délits informatiques. La convention des Nations Unies contre la corruption doit établir un lien entre la corruption et la pauvreté. La corruption a une incidence directe sur le niveau de vie des populations. Il faut adopter des règles claires pour les fonctionnaires corrompus, car la corruption touche tous les niveaux de l'administration.

Concernant le trafic de drogues, le Venezuela s'inquiète des activités des trafiquants. La coopération internationale doit être rapidement mise en place selon le

principe de la responsabilité partagée, sans pour autant porter atteinte à la souveraineté des Etats. La représentante soutient une approche globale du problème de la drogue, du producteur à l'usager. Au Venezuela, le plan anti-drogues 2002-2007 s'attache à réduire l'offre comme la demande de stupéfiants. Des cultures illicites de feuilles de coca ont été abandonnées, et fait notable, n'ont pas été transférées plus loin. Le Venezuela s'inquiète néanmoins du trafic de drogues qui touche son territoire.

M. DIMITRI LOBATCH (Fédération de Russie) s'est déclaré favorable au renforcement des institutions de l'ONU qui sont chargées de lutter contre la criminalité et a exprimé sa satisfaction devant l'évolution actuelle de ces organismes. Il a insisté sur la nécessité de donner un caractère universel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et a estimé que la prochaine convention contre la corruption devrait avoir le champ d'application le plus large possible. En outre, il importe que la communauté internationale se donne les moyens de lutter contre le blanchiment d'argent. Il a cité l'exemple de son pays où des mesures ont été prises pour faciliter la circulation de l'information sur les mouvements de fonds provenant de la corruption ou de la criminalité.

S'agissant du trafic de stupéfiants, il a rendu compte d'une réunion au plus haut niveau en Fédération de Russie qui a décidé la création d'une institution chargée de mener des campagnes d'information sur ce sujet et de coordonner les divers programmes. Il a déclaré que la Fédération de Russie avait également créé un centre d'études des moyens permettant de lutter contre le trafic de drogues. Compte tenu de l'augmentation constante des flux de stupéfiants qui envahissent tous les pays, il a recommandé que la communauté internationale se mobilise pour créer une ceinture de sécurité imperméable pour stopper les exportations de stupéfiants en provenance des pays producteurs.

M. STAFFORD NEIL (Jamaïque) a déclaré, au nom des 14 Etats membres de la Communauté des Caraïbes, que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée était un outil précieux dans l'établissement d'un monde plus sûr. Mais les progrès technologiques ont fourni des armes aux trafiquants de drogues et aux terroristes. C'est pour cela que la communauté internationale doit régir et renforcer son propre arsenal juridique. La Communauté des Caraïbes souhaite collaborer en ce sens avec le Centre pour la prévention du crime. La Convention contre la corruption sera un nouvel instrument dans la lutte contre les fléaux qui menacent le développement durable. Il est toutefois important que les différences culturelles ne soient pas niées.

La criminalité transnationale organisée et le trafic des stupéfiants ont eu des conséquences désastreuses pour les petits Etats des Caraïbes. Les stupéfiants et les armes sont une véritable agression contre le capital humain de

la région. Beaucoup de petites îles sont des lieux de transit prisés par les trafiquants de drogues. Leur activité y augmente la délinquance, la criminalité, sans oublier le nombre de toxicomanes. Leur position géographique complique la lutte contre la criminalité et requiert une importante coopération. La Communauté des Caraïbes demande l'aide de toute la communauté internationale pour mettre un terme à ce trafic qui menace son développement durable, l'ordre public et la sécurité personnelle de ses ressortissants.

M. XIE BOHUA (Chine) s'est inquiété de la prolifération des stimulants sur le marché de la drogue et de l'évolution des groupes criminels en cartels transnationaux, qui demandent une réponse concertée de la part de la communauté internationale. Après avoir souligné l'importance que son pays attache à la lutte contre la drogue, il a indiqué que 13,2 tonnes d'héroïne, 2,8 tonnes d'opium, et quelque 208,2 tonnes de précurseurs avaient été saisies en Chine en 2001. La politique du Gouvernement chinois vise la prohibition absolue des drogues, a-t-il poursuivi, et le contrôle des drogues a été intégré dans les programmes de développement économique et social du pays. Cette politique vise particulièrement à contrôler les précurseurs, mais comporte également des programmes de réhabilitation des toxicomanes et s'appuie sur des campagnes d'information et de sensibilisation des communautés. La Chine a d'autre part renforcé sa coopération avec ses voisins, notamment en leur apportant une assistance technique, en appuyant les cultures de substitution, et en favorisant le développement du tourisme. Le représentant s'est également félicité des résultats du Bureau du contrôle des drogues et a recommandé que l'ONU continue de s'employer à aider les États et les communautés régionales dans leur combat contre les stupéfiants.

Mme LULIT ZEWDIE G MARIAM (Ethiopie) a estimé que la criminalité transnationale organisée devrait être appréhendée au niveau mondial. La corruption menace le développement durable, la sécurité et le bien-être des citoyens. Elle s'est félicitée de la récente détermination de la communauté internationale sur ce dossier car il faut reconnaître que c'est le laissez-faire qui a dominé jusqu'à présent. Le Gouvernement éthiopien estime que la convention contre la corruption devrait être souple et reconnaître les différences entre les pays. La lutte contre la corruption ne concerne pas seulement le secteur public mais aussi le secteur privé où les principes de l'Etat de droit doivent aussi prévaloir.

Au sujet de la lutte contre le trafic de stupéfiants, l'Ethiopie a pris de nombreuses mesures depuis près de 50 ans. Des décisions gouvernementales interdisent la culture de marijuana, et les campagnes d'information à destination des jeunes sont nombreuses. Ce n'est que dans la mesure où l'on pourra offrir un revenu décent aux agriculteurs, qu'ils ne seront plus tentés de cultiver de la drogue.

Mme CATHERINE OTITI (Ouganda) a mis l'accent sur la pauvreté comme cause et racine de la criminalité. Elle a cependant reconnu que tous les pauvres ne deviennent pas nécessairement des criminels. Elle a fait état des mesures prises par son pays pour lutter contre la criminalité et du travail accompli par le Ministère de l'éthique pour lutter contre la corruption et les crimes qui s'y rattachent. Elle s'est félicitée du rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) qui, en dépit de ses moyens fort limités, a réussi à adopter divers programmes utiles. Elle a exprimé l'espoir que l'UNAFRI continuera de bénéficier de l'appui financier et des conseils des Nations Unies. Elle a remercié les donateurs, notamment les Etats-Unis d'Amérique et a exprimé sa satisfaction au sujet de la coopération avec le Centre des Nations Unies pour la prévention du crime. Elle a remercié le Gouvernement de la Thaïlande pour son offre d'accueillir le 11^{e} congrès sur la prévention du crime et la justice pénale.

M. ENRIQUE A. MANALO (Philippines) s'est félicité du nombre croissant de signataires de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Les Philippines, a-t-il précisé, sont particulièrement préoccupées par le trafic d'êtres humains et estiment qu'il faut de toute urgence construire une coalition internationale sur ce sujet. A l'occasion d'une réunion que les Philippines ont organisée sur ce thème, les experts ont notamment recommandé de lancer des programmes de sensibilisation contre le trafic d'êtres humains. Parmi les autres maux qui menacent les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, le terrorisme revêt désormais un caractère d'urgence. Quant à la corruption publique, elle détourne les fonds destinés au développement. Le trafic de stupéfiants menace la jeunesse et accélère la pandémie du VIH/sida. M. Manalo a lancé un appel pressant à toute la communauté internationale pour qu'elle se mobilise et prenne les mesures qui s'imposent.

M. OUNSENG VIXAY (République populaire démocratique lao) a rappelé que la drogue ne respectait aucune frontière et que son pays n'échappait pas au problème de la production d'opium et de sa consommation. En outre, le Laos, après avoir été un pays de transit pour les drogues synthétiques de type amphétamines, est devenu un pays de destination de ces drogues. Face à cette situation, le Gouvernement lao a assigné à la lutte contre la drogue un rang de priorité très élevé et s'est employé à mettre en œuvre les mesures recommandées par le Plan d'action de l'ANASE visant à libérer la région de la drogue d'ici à 2015. Dans ce contexte, la République populaire démocratique lao a renforcé ses institutions en instituant un Bureau de contrôle des drogues. Le représentant a indiqué que l'objectif de l'élimination de la culture du pavot d'ici à 2006 sera probablement atteint. Ainsi, la zone de culture du pavot est passée de 26 837 hectares en 1998 à 14 052 hectares en 2002. En outre, le nombre de consommateurs d'opium a également diminué.

Le représentant s'est félicité du succès des cultures de substitution. Il a ensuite rendu compte des mesures prises pour agir sur la demande, notamment grâce à l'éducation, la réhabilitation des toxicomanes et les campagnes d'information. Il a expliqué que pour atteindre ces résultats, le Gouvernement

a pris des mesures pour renforcer le contrôle des frontières et améliorer la coopération avec les pays voisins.

M. ANDREI POPKOV (Bélarus) a indiqué que son Gouvernement souhaitait mettre en chantier l'élaboration d'instruments juridiques et de mécanismes pour renforcer la lutte contre la criminalité. L'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sera à cet égard une première étape. Le représentant s'est déclaré favorable à l'adoption en parallèle d'autres instruments juridiques de portée nationale. Il a reconnu que le trafic des stupéfiants est un problème important au Bélarus et pour s'opposer à ce trafic, des lois ont été adoptées et les accords internationaux sont appliqués comme dans l'ensemble de la Communauté des Etats indépendants. Le Bélarus, du fait de sa situation géographique, est un lieu de transit des drogues ce qui pose au pays un grave problème social: le nombre de toxicomanes ne cesse d'augmenter dans le pays et le nombre de malades du VIH/sida devient préoccupant.

M. APIRATH VIENRAVI (Thaïlande) a rappelé le lien qui existe entre la consommation de drogues et la propagation du VIH/sida et s'est alarmé de ce que la drogue réduise la jeunesse à l'esclavage. Il a appelé la communauté internationale à conduire une action concertée qui s'attaque aux multiples facettes du problème de la drogue. Le représentant a souligné l'importance d'un engagement politique au plus haut niveau en vue de réaliser les objectifs décidés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le représentant a également exprimé la grave préoccupation de son pays face à la prolifération des drogues synthétiques de type amphétamines. Il a expliqué que la petite taille des pilules facilitait leur trafic qui ne cesse de croître et à cet égard, il a indiqué que son pays avait saisi 5,4 tonnes de ces drogues, soit 60,3 millions de pilules d'amphétamines et 13 kilogrammes d'ecstasy. Evoquant la stratégie nationale de la Thaïlande pour 2002-2006, il a déclaré qu'elle avait pour objectif de s'attaquer à la racine du problème et de briser le cycle consommation-commerce-production. Il a également fait part des stratégies mises en place en vue de réduire la demande, notamment par l'éducation et des campagnes d'information, et des programmes de réhabilitation.

Le représentant a expliqué qu'outre le renforcement des mesures répressives, le Gouvernement de Thaïlande avait favorisé les cultures de substitution. Toutefois, a-t-il précisé, pour que le développement alternatif réussisse, il importe que la communauté internationale favorise l'accès aux marchés des produits de ces cultures de substitution. Il a indiqué que son pays était disposé à partager son expérience dans ce domaine et qu'il avait déjà passé des accords bilatéraux et multilatéraux avec l'Afghanistan dans ce sens. Il s'est félicité de la coopération qui s'est instaurée au sein de l'ANASE, et avec la Chine, le Laos et le Myanmar. Rappelant le lien qui existe entre le

trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, il s'est félicité du thème adopté pour le 11e Congrès qui se tiendra en 2005.

M. KHRYSTYCH (Ukraine) a rappelé que la lutte contre le trafic et l'usage de drogues était un aspect important de la politique mise en place par son gouvernement. La toxicomanie notamment fait l'objet d'une attention soutenue. Des campagnes d'information pour prévenir l'abus des stupéfiants ont été lancées et des traitements médicaux ont été offerts aux toxicomanes. Le lien entre la toxicomanie et le VIH/sida n'étant plus à démontrer, il en résulte qu'en Ukraine comme ailleurs, de nombreux toxicomanes ont été contaminés. Le représentant a exprimé le souhait de son pays de bénéficier de l'aide de la communauté internationale sur ce point. En ce qui concerne le terrorisme international qui menace la sécurité mondiale, l'Ukraine observe que les réseaux terroristes se financent par des activités illicites comme le trafic de drogues ou celui des armes. Il faut donc lutter contre le blanchiment d'argent pour tarir les ressources des réseaux terroristes.

En Ukraine, des programmes de prévention de la criminalité organisée et de la corruption sont en cours d'élaboration. La traite des êtres humains est un sujet de préoccupation pour le Gouvernement qui a mobilisé d'importantes ressources pour prévenir et éradiquer ce trafic, punir ceux qui s'y livrent et, enfin, réinsérer les victimes.

Mme LUCIA HELWINDA RUSTAM (Indonésie) s'est félicitée de l'importance donnée à la lutte contre la corruption, y compris le transfert des fonds provenant de la corruption et leur rapatriement dans leur pays d'origine. Elle a attiré l'attention sur le trafic de migrants et la traite d'êtres humains qui constituent «un crime contre l'humanité et une atteinte à la dignité humaine». Elle a déclaré qu'elle était d'avis que seuls une coopération accrue et des efforts multilatéraux sur la base de l'égalité des Etats pourront venir à bout d'une telle «violation des droits de l'homme». C'est sur cette base, a-t-elle poursuivi, que l'Indonésie et l'Australie ont coprésidé la Conférence ministérielle régionale sur la traite d'êtres humains et les crimes y afférant qui s'est réunie à Bali en février 2002. Elle a estimé que de tels efforts régionaux devraient venir en complément des actions entreprises sous l'égide des Nations Unies et pourraient servir de modèles pour une coopération mondiale contre ce trafic. En dernier lieu, elle a souligné l'importance de la coopération technique et de l'appui financier qui doivent permettre à tous les Etats d'agir comme membres responsables de la communauté des nations.

M. ANDREJ DOGAN (Croatie) a indiqué que son pays était bien conscient de l'ampleur du problème de la criminalité transnationale organisée.

La Croatie se propose de ratifier prochainement la Convention des Nations Unies et les protocoles qui s'y rapportent. Elle souhaite aussi que la Convention contre la corruption soit prête le plus rapidement possible et la Croatie a déjà, au niveau national, créé un bureau chargé de la lutte contre la corruption. En effet le Gouvernement est convaincu que la corruption est un frein au développement pour les pays les moins avancés et pour ceux dont l'économie est en transition. Le représentant s'est félicité de voir que le terrorisme est désormais une priorité pour les Nations Unies et la détermination de la Croatie dans ce combat ne saurait être mise en doute. Le trafic de drogues est l'un des aspects les plus inquiétants de la criminalité et la Croatie se penche très activement sur ce dossier.

M. ISSA KONFOUROU (Mali) a présenté les mesures entreprises par son pays pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Face au terrorisme, il s'est prononcé pour une action mondiale intégrée et soutenue dans laquelle l'ONU devrait jouer le premier rôle. A cet égard, le représentant a plaidé pour une collaboration plus étroite entre le Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le représentant s'est également félicité du rythme encourageant de ratification de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et a encouragé les efforts en vue de l'élaboration d'une convention contre la corruption.

Le représentant s'est félicité du travail du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et du Centre de prévention de la criminalité internationale dans le développement de la coopération technique. Il s'est déclaré favorable au renforcement et à l'extension de l'assistance de ces institutions à d'autres pays africains et notamment au Mali.

M. CARLOS ENRIQUE GARCIA GONZALEZ (El Salvador) a déclaré que son Gouvernement reste convaincu que la Convention contre la criminalité transnationale organisée serait un outil primordial dans la lutte contre la criminalité. El Salvador a récemment adapté sa législation pour la mettre en conformité avec ses engagements internationaux. Il s'inquiète particulièrement des dimensions prises par la traite d'êtres humains et se félicite que les Nations Unies accordent désormais une attention prioritaire à ce dossier. La corruption, a-t-il déclaré, menace le développement durable et l'intégrité doit s'imposer à toutes les couches de la société. El Salvador soutient donc l'élaboration d'une Convention contre la corruption et, à cet égard, il accorde une grande importance à la lutte contre le trafic de drogues qui favorise la corruption. El Salvador appuiera toutes les mesures qui viseront à renforcer la coopération internationale dans ce domaine. La détermination d'El Salvador pour éradiquer le problème des drogues et des délits connexes sera sans faille.

M. MOSTAFA ALAEI (République islamique d'Iran) s'est félicité de ce que la communauté internationale ait compris la nécessité d'une approche équilibrée entre la réduction de l'offre et de la demande des drogues et c'est l'une des raisons pour lesquelles il faut renforcer les institutions des Nations Unies dans ce domaine. Le représentant s'est inquiété de l'attitude de certains Etats Membres qui ont présenté des projets de lois visant à la dépénalisation du cannabis. Il a estimé que la communauté internationale devrait adopter des actions concertées sur la base du respect, de la solidarité et de la confiance mutuels. Attirant ensuite l'attention sur la situation géographique particulière de l'Iran, le représentant a expliqué que son Gouvernement s'attelait conjointement à la réduction de l'offre et de la demande en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Il a indiqué que quelque 3 000 policiers iraniens avaient trouvé la mort en luttant contre les trafiquants et que le Gouvernement avait dû détourner plus de 2 milliards de dollars —des fonds qui auraient pu servir à l'éducation pour les consacrer à la lutte contre les trafiquants. Evoquant la stratégie nationale adoptée par l'Iran, il a expliqué qu'elle prévoit, entre autres, d'instituer une agence spéciale chargée de réprimer le trafic de drogues, de réviser les lois concernant ces questions, de définir un calendrier pour la réduction des problèmes liés à la drogue. Il a insisté à cet égard, sur le fait que les problèmes liés à la drogue ne sauraient être résolus par les seuls Etats. Il faut aussi une action concertée de la communauté internationale en vue de prévenir et de lutter contre le trafic des drogues, mais aussi des précurseurs.

M. OMAR KADIRI (Maroc) a déclaré que les attentats du 11 septembre 2001 ont démontré sans équivoque la nécessité d'une coopération internationale susceptible d'endiguer ce fléau et c'est pour cela qu'il faut veiller à ce que les ressources financières ne fassent pas défaut à tous les organismes qui luttent contre le terrorisme. Le Maroc vient de ratifier la Convention contre la criminalité transnationale organisée et se félicite des progrès accomplis dans la préparation du 11^{e} Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale. La délégation marocaine estime que la Convention contre la corruption devrait être un texte souple et équilibré tenant compte des différences juridiques, sociales, culturelles et économiques. Le représentant a appuyé les activités et le mandat de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Dans la lutte contre la drogue, le Maroc poursuit ses efforts d'éradication des cultures de cannabis tout en ne perdant pas de vue la nécessité de fournir des revenus décents aux agriculteurs qui font le choix d'une culture de substitution. La législation a été modifiée et des projets de lois visant à regrouper le traitement des questions relatives au blanchiment d'argent, à la corruption et au crime transnational organisé sont en cours d'élaboration. Le Maroc possède une Commission nationale des stupéfiants et une Unité de lutte anti-drogue à caractère répressif. Mais cette lutte contre les

stupéfiants constitue une charge financière exceptionnelle, a déclaré le représentant.

M. NAWAF AL-ENEZI (Koweït) a insisté sur le fait que le terrorisme ne saurait être assimilé à un pays ou à une religion. Il a estimé que cette question devrait être traitée sous les auspices de l'ONU et a pour ce faire, il a proposé l'élaboration d'une convention internationale sur le terrorisme. Le représentant s'est en outre félicité de ce qu'une convention sur la corruption soit en cours d'élaboration et a insisté sur l'importance de lutter contre le blanchiment d'argent. S'agissant de la répression du trafic de drogues, il a indiqué que son pays avait adopté une législation sur les substances psychotropes et sur le traitement des toxicomanes. Dans ce domaine, il a recommandé que l'on améliore la coopération au sein même des sociétés de façon à sensibiliser la population sur les dangers de la drogue et à échanger des informations à ce sujet. Il convient également que les sociétés veillent à fournir aux jeunes des alternatives à la drogue par l'éducation, mais aussi par des programmes culturels, a-t-il recommandé. Il est également indispensable que la communauté internationale vienne en aide aux pays qui s'efforcent d'éradiquer la culture du pavot et fournisse une assistance technique à leurs programmes de réhabilitation.

M. YOURI EMMANUEL (Haïti) a souscrit à la déclaration de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes et a rappelé que les autorités haïtiennes n'ont ménagé aucun effort dans leur lutte contre la drogue. Les appareils exécutif, législatif et judiciaire ont été adaptés; des lois et des arrêtés ont été adoptés. Toutes ces décisions témoignent de la volonté du Gouvernement haïtien de faire échec aux narcotrafiquants. Un plan de travail sur dix mois a été établi. En plus de cette action au niveau national, Haïti participe à toutes les initiatives régionales de lutte contre le trafic de drogues. Le Gouvernement reste conscient des efforts encore à fournir et compte sur l'aide de la communauté internationale. L'in des axes de travail pourrait être de proposer aux personnes impliquées dans le trafic de stupéfiants une reconversion intéressante. Le représentant a affirmé que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le trafic de stupéfiants était liée.

M. AMRAIYA NAIDU (Fidji), s'exprimant au nom du Forum des îles du Pacifique, a expliqué que le Forum s'était mis d'accord lors de son Sommet du mois d'août 2002 pour renforcer la coopération régionale en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. Il a observé que l'échange d'information s'était amélioré et que les Etats membres du Forum avaient établi des programmes de formation conjoints de leurs agents de police et qu'ils s'employaient à harmoniser leur législation répressive et préventive. Il a rappelé que les Etats membres du Forum avaient exprimé leur attachement aux principes de la bonne gouvernance et étaient

déterminés à coopérer dans ce domaine, car c'est là le meilleur moyen de lutter contre la corruption et le crime. Ils se proposent également de jeter les bases d'une législation commune permettant d'assurer la sécurité de la région et de renforcer leur capacité de lutter contre le terrorisme. Ainsi les dirigeants du Forum ont convenu que le renforcement de leur dispositif policier restait une priorité et qu'il était indispensable de s'attaquer au blanchiment d'argent. Le représentant a déclaré que l'assistance et la coopération technique était un élément important qui permet aux Etats membres du Forum de faire face à ces problèmes.

M. ALFONSO VALDIVIESO (Colombie) a rappelé l'attachement de son pays au principe de la responsabilité partagée. La Colombie préside le comité ad-hoc pour la rédaction de la convention contre la corruption et espère que sa tache sera terminée à la fin 2003. La demande, la production et le trafic de drogues entravent la stabilité, la souveraineté des Etats et le développement durable. En Colombie, une politique de prévention de la demande de drogues est en cours. Concernant l'offre de stupéfiants, le Gouvernement encourage les cultures de substitution mais aussi l'éradication pure et simple des cultures qui concourent au trafic de drogues. Plus 132 millions de dollars ont été investis dans la politique de substitution. Parallèlement, des opérations de destruction des cultures ont été réalisées, utilisant notamment des fumigènes.

Droit de réponse

Exerçant son droit de réponse, le représentant du Liban a répondu à Israël que son Gouvernement avait lancé, cette année, une campagne pour l'élimination de la culture du pavot. Depuis la fin de la guerre, cette culture a grandement diminué et le constat a été fait que le Liban n'était ni un pays producteur, ni un pays de transformation, ni un pays de transit. En outre, toutes les cultures de chanvre ont été éliminées de la Bekaa. Il a souligné la coresponsabilité des bailleurs de fonds, estimant qu'aucun pays ne peut agir seul. Il a rappelé qu'Israël avait continué de menacer la population du Sud du Liban qui a déjà beaucoup souffert et qu'il fallait d'abord que le Liban puisse reconstruire les infrastructures et irriguer cette région avant d'imposer des cultures de substitution. Il a recommandé à Israël d'être plus prudent dans ses accusations contre le Hezbollah car il ne dispose d'aucune preuve.

* *** *